



Secrétariat

Attn:

- Athlètes des cadres nationaux, juniors et espoirs GAM, GAF, GR, TR ainsi que leurs parents
- Centres régionaux (président et entraîneur en chef)
- Chefs entraîneurs de la FSG

Aarau, le 15 janvier 2020 Fs/si/500

Règlement sur le dopage

Tous les athlètes sont soumis au Règlement sur le dopage d'Antidoping Suisse et de la FIG dont les principales informations sont résumées ci-après à votre attention:

1. Responsabilité

L'observation des prescriptions est de la seule responsabilité de l'athlète. Le statut concernant le dopage de Swiss Olympic ainsi que les dispositions d'application y relatives sont disponibles sur format électronique sous www.antidoping.ch.

2. Contrôles antidopage

Des contrôles inopinés peuvent avoir lieu lors de toutes les compétitions en Suisse et à l'étranger ainsi qu'hors compétition. Les athlètes auxquels il est demandé de se soumettre à un contrôle antidopage doivent suivre les instructions.

3. Liste des substances et méthodes interdites

La liste annuelle des substances et méthodes interdites publiées par Antidoping Suisse est consultable sous <https://www.antidoping.ch/de/gesetze-und-richtlinien/privatrecht/dopingliste>. Cette liste est adaptée chaque année.

Base de données sur les médicaments Global DRO

La base de données sur les médicaments Global DRO renseigne les athlètes et leur entourage sur le statut de dopage de certains médicaments quotidiens spécifiques. Etablie sur la base de la liste anti-dopage actualisée de l'AMA, elle ne contient aucune information sur les compléments alimentaires. Consulter la base de données avant d'utiliser un médicament.

La liste de médicaments est disponible via un moteur de recherche sous www.antidoping.ch. Elle peut également être consultée en téléchargeant gratuitement l'application mobile (iOS et Android).

4. Déclaration d'engagement

Les membres des cadres de la relève, junior, national et élargi en GAM, GAF, GR et TR sont tenus de signer une déclaration d'engagement. Celle-ci doit être visée puis retournée pour la fin février 2020 au secrétariat du sport d'élite. Les chefs entraîneurs des centres régionaux s'engagent à respecter ce délai.

Site internet où trouver la déclaration:

<https://www.stv-fsg.ch/fr/a-propos-de-la-fsg/ethique-prevention/antidopage.html>

5. Devoir d'annonce

Etant donné qu'aucun athlète de la Fédération suisse de gymnastique n'est actuellement enregistré dans un groupe cible d'Antidoping Suisse ou de la FIG, ce devoir d'annonce tombe. Pour de plus amples informations sur les groupes cibles, prière de consulter le site www.antidoping.ch.

6. Autorisation d'usage à des fins thérapeutiques (AUT)

Membres des cadres avec licence FIG

- Toutes les demandes d'autorisation d'usage à des fins thérapeutiques doivent être déposées auprès de la FIG via ADAMS. Les instructions de dépôt d'une demande d'un compte « ADAMS » figurent sur le site de la FIG: www.fig-gymnastics.com/medical
- Après réception des données (1-2 jour(s) ouvré(s) normalement), la demande peut être déposée directement sur ADAMS.
- Envoyer une copie de la demande à Antidoping Suisse.

Membres des cadres sans licence FIG

- Toutes les demandes d'autorisation d'usage à des fins thérapeutiques doivent être déposées auprès d'Antidoping Suisse.
- Les formulaires d'AUT doivent être complétés par les athlètes et leur médecin
- La demande, accompagnée de tous les documents médicaux utiles, doit être envoyée à Antidoping Suisse, Pharmacie et Médecine, Eigerstrasse 60, 3007 Berne
med@antidoping.ch Fax: +41 31 550 21 09

7. Programme d'apprentissage en ligne Clean Winner

Tous les athlètes ayant signé la déclaration d'engagement sont tenus de suivre les sept modules du programme d'apprentissage en ligne Clean Winner mis à disposition par Antidoping Suisse (cf. fiche séparée à ce sujet).

8. Personne de contact pour l'antidopage auprès de la Fédération suisse de gymnastique

Pour toutes vos questions portant sur le dopage, prière de prendre contact avec Oliver Bur, secrétariat FSG, Bahnhofstrasse 38, 5001 Aarau, 062 837 82 43, [olivier.bur\(at\)stv.fsg.ch](mailto:olivier.bur(at)stv.fsg.ch).

En vous remerciant de prendre connaissance de ce qui précède et de vous en tenir aux directives correspondantes je vous envoie mes meilleures salutations.

FEDERATION SUISSE DE GYMNASTIQUE

Division du sport d'élite



Felix Stingelin
Chef du sport d'élite

Annexe : - Obligations 2020
- Info Clean Winner

Cc:

- Antidoping Suisse
- Olivier Bur
- Sandra Heeb
- Dr Tony Pirrello, SOMC
- Dr méd. Pascal Vogt
- Dr méd. Sabine Arentz